



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 24

Dont pouvoirs : 5

Votes pour : 24

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 03/04/2024

Date d'affichage : 18/04/2024

Certifié exécutoire par réception en  
Sous-Préfecture de Limoux le:

**18 AVR. 2024**

L'an **deux mil vingt quatre, le dix avril, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, M. Jacques SIMON, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents excusés : Mme Ineke FLOODGATE, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Christine BINDER, M. Sébastien AMOUROUX, Mme Martine DAFFOS, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents non excusés : M. Thierry CAUSSE.

Procurations : Mme Ineke FLOODGATE en faveur de M. Jean POLY, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques SIMON, Mme Christine BINDER en faveur de M. Jacques MANDRAU, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Nadia PARACHINI, M. Denis DEZARNAUD en faveur de Mme Amandine MORENO.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2024-055**

Domaine : 3.1 - Acquisitions

**OBJET : Acquisition parcelles AI/192 appartenant à M. & Mme Paul BENDUCKIENG.**

Vu le Code de l'urbanisme en ses articles L240-1 et 3,

VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - H valant SCOT approuvé en date du 19 décembre 2019,

Considérant que l'acquisition de la parcelle s'inscrit dans une démarche de maîtrise foncière de cet îlot issue de la destruction suite à l'incendie du 28 octobre 2014 ;

Considérant le courrier en date du 13 février 2024 par lequel M. Paul BENDUCKIENG a donné son accord pour céder la parcelle cadastrée section AI/192 sise 15 rue Joseph Erminy d'une superficie de 39 m<sup>2</sup> pour un montant total de 2 000.00€ soit 51.28€ le m<sup>2</sup>.

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

1. De se prononcer favorablement sur l'acquisition de la parcelle cadastrée section AI/192 pour un montant de 2 000.00€, soit 51.28€/m<sup>2</sup>.

1-1 Dire que cette parcelle intégrera le domaine public de la commune dès la régularisation de l'acte authentique.

2. De dire que la SCP BERNARD est chargé de l'acte notarié ;
3. De prendre acte que les frais liés à l'acte notarié seront pris en charge par la Commune ;
4. D'imputer la dépense en section de fonctionnement et d'investissement du BP 2024;
5. D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération notamment l'acte notarié et toutes conventions concernant ce bien.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 24 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

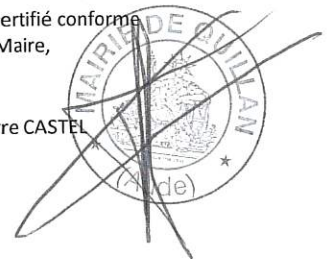
La Secrétaire de séance,



Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

M. Pierre CASTEL



ANNEXE A LA DELIBERATION N°2024-055 DU 10/04/2024 PARCELLES AI/192



**2024-055****Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2024-04-18T09-02-30.00 ( MI252453924 )**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20240418-2024-055-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** Acquisition parcelles AI/192 appartenant à M. et Mme  
Paul BENDUCKIENG.**Date de décision :** Apr 18, 2024 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions**Identifiant unique de l'acte  
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2024-055.PDF](#)**Préparé**

Date 18/04/24 à 09:02

Par [JORDAN Edouard](#)**Transmis**

Date 18/04/24 à 09:02

Par [JORDAN Edouard](#)**Accusé de réception**

Date 18/04/24 à 09:09